



COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 14 MAI 2014 A 19 H 00

COMPTE-RENDU DE REUNION

Etaient présents

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Pierre BENOIT, Michel BOISARD, Alain GARNIER, Guy BEAUREPERE, Pierre LECRIVAIN, Bernard GUILLAUMIN, Luc BOUTFOL.	Aurélie NICOLAS, Josselin BOUVET.
CC du Dunois	Emmanuel BIWER, Serge HENAULT, Bertrand ARBOGAST.	
CC du Pays Combray	Cyril LUCAS, Jean FERRER, Franck PELLETIER, Marie-Paule DOX REIS, Thibaud GUILLOU, Stanislas CHARNY, Patrick RIVIERRE, Pierre FETTER.	Eric BRULE.
CC du Perche Gouet	Alain EDMOND, Ludovic RAYMOND, Gérard LEGRET, Jean-Claude BELFORT, Jean-Pierre SAILLARD, Patrick MARTIN, Patrick PHILIPPE, Jacqueline LETERTRE.	Jean-Philippe BOUILLON, Didier LE GOURRIEREC.
CC des Plaines et Vallées Dunoises	Jean-Marcel BERNET, Jean-Luc MARCAULT, Jean-Marie DEVIMEUX, Bruno BROCHARD, Bernard SOLLET.	
CC des 3 rivières	Christian GRIVEAU, Sandrine FATIMI, Jean-Yves DEBALLON, Philippe GASSELIN, Didier LEBRAY, Jacky DESILES.	Laurent THOMAS, Aymar de la MOTTE ST PIERRE, Olivier COURTOIS.
Communes	Eric GIRONDEAU (Authon-du-Perche), Jean-Marie HARDY (Beaumont-les-Autels), Vincent DOLLEANS (Chassant), Dominique MAROQUIN (La Bourdinière St Loup), Jérôme GARNIER (La Croix-du-Perche), Laurent DESCOTTES (Mignières), Bruno GERVAIS (Saint-Bomer), Josette BRILLAND (Thiron-Gardais).	Nicole LAURENT (Charbonnières), (Yvette ADAM (Thiron-Gardais) ;

Etaient absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Daniel BERTHOME, Denis FOURMON.
CC du Dunois	
CC du Pays Combray	Luc DESVEAUX, Laurent MAUPU, Marc ENAUX, Jean-François MANCEAU, Mireille REVERSE.
CC du Perche Gouet	Dominique PRIEUR, Jean-Michel PELLETIER, Brigitte DEROIN, Dominique DOUSSET, Brigitte PISTRE.
CC des Plaines et Vallées Dunoises	
CC des 3 rivières	Elisabeth BEAUDOUX, Alain FAGOT, Alain SAVIGNY.
Communes	Sébastien VIVIEN (Béthouvilliers), Pierre BOUDET (Charbonnières), Yanick FRAPSAUCE (Miermaigne), Jean-Claude VALLEE (Soizé).

Membres consultatifs sans voix délibératives : François MEUNIER (La Croix-du-Perche)

Assistaient également à la réunion : Céline MORIN, Benoit BASCIO, Sylviane PELLERAY.

Délibérations

2014-18 Election du président

Le Doyen de l'assemblée est M. Michel BOISARD. Etant candidat à la Présidence, il laisse sa place à M. Guy BEAUREPERE qui préside la séance. Il demande s'il y a d'autres candidats à la Présidence. Il n'y a pas d'autre candidature. Il est procédé au vote à bulletins secrets. M. Boisard est élu à l'unanimité des membres avec 51 voix.

2014-19 Election des vice-présidents et membres du bureau

Les membres de l'assemblée sont favorables à l'élection des membres du bureau et des vice-présidents selon le mode de représentation actuelle : 1 vice-président et 1 membre du bureau pour chaque communautés de communes et représentant l'ensemble des communes isolées. La communauté de commune dont est issue le Président ne possède pas de vice-président. Il est donc procédé à l'élection de 6 vice-présidents et 7 membres du bureau.

Il est demandé si les vice-présidents en poste souhaitent reconduire leur mandat : Mme Dominique MAROQUIN, M. Jean-François MANCEAU, M. Gérard LEGRET, M. DEBALLON Jean-Yves. M. Jean-François MANCEAU, excusé, a fait savoir qu'il souhaitait reconduire sa candidature en tant que vice-président. Il en est de même pour M. Jean-Michel PELLETIER et M. Marc ENAUX pour être membres du bureau. Il est nécessaire d'élire 1 vice-président pour la communauté de communes des plaines et vallées dunoises et la communauté de communes du Dunois 5 nouveaux membres du bureau représentant la CC des trois rivières, la CC du Dunois, la CC des plaines et vallées dunoises, la CC du Bonnevalais et les communes isolées

Sont élus à l'unanimité les membres suivants :

NOM	Prénom	Membre	Communauté de communes
BOISARD	Michel	Président	CC du Bonnevalais
BROCHARD	Bruno	Vice-Président	CC Plaines et vallées dunoises
DEBALLON	Jean-Yves	Vice-Président	CC 3 rivières
HENAULT	Serge	Vice-Président	CC du Dunois
LEGRET	Gérard	Vice-Président	CC du Perche-Gouet
MANCEAU	Jean-François	Vice-Président	CC du Pays Combray
MAROQUIN	Dominique	Vice-Président	La Bourdinière-Saint-Loup
ARBOGAST	Bertrand	Membre	CC du Dunois
BEAUREPERE	Guy	Membre	CC du Bonnevalais
DESCOTTES	Laurent	Membre	Mignières
ENAUX	Marc	Membre	CC du Pays Combray
GASSELIN	Philippe	Membre	CC 3 rivières
PELLETIER	Jean-Michel	Membre	CC Perche-Gouet
SOLLET	Bernard	Membre	CC Plaines et vallées dunoises

2014-22 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Conformément à l'article 22 du code des marchés publics, la CAO d'un syndicat mixte, est constitué du Président ou de son représentant et d'un nombre de membres, égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, soit **5 membres** pour les communes de plus de 3 500 habitants. La commission est composée **d'autant de membres suppléants**.

Il est proposé aux membres titulaires de la CAO toujours en poste de reconduire leur candidature : M. Laurent DESCOTTES et M. Jean-Michel PELLETIER. Il en est de même pour les membres suppléants : M. Jean-Yves DEBALLON, M. Gérard LEGRET et M. Patrick MARTIN.

La CAO est renouvelée à l'unanimité des membres. Sa composition est présentée ci-contre.

NOM	PRENOM	Membre
BOISARD	Michel	Titulaire
DESCOTTES	Laurent	Titulaire
HENAULT	Serge	Titulaire
MARCAULT	Jean-Luc	Titulaire
PELLETIER	Jean-Michel	Titulaire
SAILLARD	Jean-Pierre	Titulaire

ARBOGAST	Bertrand	Suppléant
BELFORT	Jean-Claude	Suppléant
DEBALLON	Jean-Yves	Suppléant
LEGRET	Gérard	Suppléant
MARTIN	Patrick	Suppléant

2014-23 Désignation des membres de commission « vallées » et « rivières »

Les commissions sont présidées par le Président du syndicat, qui est membre de droit. Elles étudient et préparent les dossiers techniques du syndicat. Chaque commission est constituée de 12 membres pour représenter chaque communauté de communes (10 membres) et communes isolées (2 membres) dont le Président.

Il est proposé de reconduire les membres toujours en poste.

Commission rivières

Commission vallées

NOM	PRENOM
BOISARD	Michel
BELFORT	Jean-Claude
BOUTFOL	Luc
DESCOTTES	Laurent
DESVEAUX	Luc
EDMOND	Alain
FETTER	Pierre
MANCEAU	Jean-François
MARCAULT	Jean-Luc
MAROQUIN	Dominique
REVERSE	Mireille
PELLETIER	Jean-Michel

NOM	PRENOM
BOISARD	Michel
ARBOGAST	Bertrand
BEAUREPERE	Guy
DEBALLON	Jean-Yves
DESILES	Jacky
DEVIMEUX	Jean-Marie
DOS REIS	Marie-Paule
GASSELIN	Philippe
GRIVEAU	Christian
GUILLAUMIN	Bernard
HARDY	Jean-Marie
LEGRET	Gérard
REVERSE	Mireille
SAILLARD	Jean-Pierre

La composition des commissions est adoptée à l'unanimité. La commission vallées sera composée de 12 membres et la commission rivières de 14 membres.

2014-20 Délégations de l'organe délibérant aux président et vice-présidents

Actuellement le Président possède uniquement une délégation de signature pour les marchés publics < 200 000 € HT. Afin de faciliter l'organisation courante, il est proposé d'accorder une délégation de signature au Président pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- passer les contrats d'assurance relatifs au syndicat, ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes.
- conclure toutes conventions et leurs avenants.
- déposer et signer les dossiers réglementaires et de demande de subventions pour les opérations prévues au programme annuel d'actions du syndicat, préalablement validé par le comité syndical, dans la limite des crédits prévus au budget.
- signer, dans la limite des crédits prévus au budget, les divers contrats au nom du SMAR Loir 28 et leurs avenants.
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justice et experts.
- intenter, au nom du SMAR Loir 28, les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui.

Le Président explique qu'il choisira lors d'un prochain bureau le(s) vice-président qui auront une délégation de signature ainsi que leur rang.

La délégation de signature du Président est approuvée à l'unanimité.

2014-21 Indemnités du président et des vice-présidents

Il est proposé de reconduire les modalités d'indemnités actuelles qui sont les suivantes :

	Président		Vice-Président	
	Taux maximal*	Idemnité brute	Taux maximal	Idemnité brute
Idemnité règlementaire	29,53	1 122,57 €	11,81	448,95
Idemnité mensuelle proposée	17,72	673,62 €	7,1	269,90 €

* en pourcentage du taux 1015 = 3 801,47 € en mars 2014

Indemnités brutes annuelles des élus	
Président	8 083,42 €
6 Vice-Présidents	19 432,96 €
TOTAL ANNUEL	27 516,37 €

Le Président et les vice-présidents sortent de la salle pour le vote. Il est précisé que les taux proposés correspondant à 60 % du taux maximum de rémunération.

2014-24 Approbation des comptes rendus des séances du 4 mars 2014

Les comptes-rendus ne sont pas adoptés du fait du changement de la composition de l'assemblée délibérante.

2014-25 Mise à jour de la participation statutaire de la communauté de communes du Perche-Gouet

Les participations statutaires des adhérents ont été approuvées lors du comité syndical du 4 mars 2014 (CS 2014-03). Cependant, la commune de Chapelle-Guillaume, adhérente au SMAR Loir 28 en tant que commune isolée, a rejoint la communauté de communes du Perche-Gouet au 1^{er} janvier 2014. Sa cotisation est donc revue à la hausse de 1 788 € pour prendre en compte cette modification. La nouvelle participation est de 42 454 €. Les participations des autres membres restent inchangées.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres.

2014-26 Validation du prestataire retenu pour le marché public 2014-01 de « Restauration légère de la végétation des berges du Loir et de ses affluents »

Pour les opérations de restauration légère de la végétation des berges du Loir et de ses affluents, prévues au contrat territorial, un marché public a été passé en procédure formalisée avec publicité au BOAMP et au JOUE. 3 candidats ont présenté une offre : DERVENN, le groupement ANERVEDEL / DPI et ENVIRONNEMENT 41. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 10 et 21 mars 2014 pour analyser les candidatures et choisir le prestataire retenu. A l'issue de cette procédure, il a été proposé de retenir l'entreprise ENVIRONNEMENT 41 qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le choix du candidat est approuvé par le comité syndical.

Il est précisé que c'est au propriétaire du droit d'eau du moulin d'entretenir le bief surtout si ce dernier n'a pas été abrogé. Concernant le règlement de curage et faucardement à réaliser au mois de septembre. Il est précisé que la DDT 28 prend cet arrêté. Les communes informent les riverains.

2014-27 Validation du prestataire retenu pour le marché public 2014-02 de « Détermination des solutions techniques pour la restauration de la continuité écologique des moulins »

Une procédure adaptée a été lancée pour choisir un prestataire chargé de la réalisation des études de restauration de la continuité écologique des moulins de Romilly-sur-Aigre, de moulin Georges et des moulins de Masson à Quincampoix, prévues au contrat territorial et au programme annuel d'action du syndicat. Une réunion regroupant les membres de la CAO et du bureau du SMAR Loir 28 s'est tenue le 30 avril 2014. Le bureau d'études BURGEAP, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant de 70 192,80 € TTC, a été retenu. Cette étude doit être financée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil général et le Conseil régional.

Le comité syndical entérine ce choix à l'unanimité.

2014-28 Adoption du rapport d'activités 2013 du syndicat

Les actions réalisées en 2013 dans le cadre du contrat territorial et hors contrat sont présentées. La présentation figure en annexe du présent compte-rendu. Il est précisé que le syndicat peut également mettre à disposition des communes qui en font la demande, pour distribution aux riverains, des cages pour piéger les ragondins. 150 cages ont été distribuées en 2013. 2 remises de queues sont organisées par an : 2€ sont remis par queue. 1 682 queues ont été récupérées en 2013.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité. Il sera communiqué aux communautés de communes et communes isolées.

Il est rappelé que les batardeaux d'une hauteur supérieure à 20 cm sont illégaux : ils bloquent l'écoulement, le transit sédimentaire et la libre circulation piscicole.

2014-29 Mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis aux contrôles de légalité et budgétaire

La Sous-Préfecture de Châteaudun fermant à la fin de l'année, il est envisagé de mettre en œuvre cette dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité à compter du 1er janvier 2015. La délibération de la collectivité est nécessaire pour cette mise en place.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h30.